



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montpellier, le 1 novembre

Les IA-IPR d'EPS

aux

enseignant.e. d'EPS
S/C des cheff.e.s d'établissement

Service de l'inspection

Affaire suivie par :

Didier Cèbe

Didier.Cebe@ac-montpellier.fr

Tél : 0467914712

Christian Moronval

Christian.Moronval@ac-montpellier.fr

Tél : 0467914581

Éric Outrey

Eric.Outrey@ac-montpellier.fr

Tel : 06 16 38 92 05

Gwladys Vasseur

Gwladys.vasseur@ac-montpellier.fr

Tel : 06 87 07 19 11



Objet : Accompagnement à la reprise en EPS.

Bonjour à toutes et tous,

Cette rentrée se réalisera encore dans un contexte délicat. Le sens de notre engagement est de nouveau interpellé.

La nécessité d'accompagnement des élèves dans un contexte sanitaire dégradé et un sentiment sécuritaire mis à mal apparaissent encore renforcés.

Nous sommes conscients de la pénibilité des conditions de travail actuelles. Les adaptations multiples qu'elles imposent nous questionnent autant qu'elles peuvent stimuler les inventivités professionnelles. Dans une situation amenée à se prolonger, nous avons à composer avec ces conditions fluctuantes. Le bénéfice de la présence des élèves à l'école demeure largement supérieur à celui de rester chez eux.

L'évolution du protocole sanitaire est essentiellement centrée sur quatre aspects :

- la limitation du brassage entre les groupes d'élèves,
- le strict respect des gestes barrières,
- la distanciation physique dans les temps sans masque et les temps d'activité physique,
- la communication visant à impliquer les élèves et les parents dans la compréhension de leur prise en charge sanitaire et sécuritaire.

En ce qui concerne notre discipline, les consignes spécifiques ont évolué. Vous trouverez à partir de ce lien toutes les précisions nécessaires : <https://disciplines.ac-montpellier.fr/eps/reperes-pour-la-reprise-de-l-eps-novembre-2020>

Nous vous invitons à envisager quelques points de vigilance pour lutter collectivement contre la dégradation sanitaire :

- Le respect ferme des gestes barrières, de la distanciation dans les regroupements, et le port du masque lors de la délivrance des consignes ainsi que dans vos gestes professionnels. La garantie maximale de votre protection en dépend également.
- Une organisation pédagogique permettant une traçabilité des contacts entre élèves afin d'effectuer les remontées nécessaires aux autorités sanitaires en cas de suspicion ou cas de COVID avéré. Nous vous invitons pour cela à réfléchir à des modalités de groupement les plus fixes possible.
- Des formats pédagogiques visant à diminuer les temps de parole des enseignants au profit de l'autonomie des élèves. Plus que jamais, les supports à destination des élèves pour faciliter l'organisation des interactions sociales et le déroulement de la leçon apparaissent pertinents.
- L'interdiction des activités supports ne permettant pas une distanciation physique de deux mètres lors de l'effort physique.

Sur un autre aspect, les contraintes liées à l'organisation certificative en lycée (GT et voie professionnelle) doivent être envisagées dans un contexte dégradé. Nul n'est tenu de faire l'impossible et chaque équipe fera au mieux

avec les conditions qui lui sont permises. La pression certificative n'a pas sa place dans ce temps exceptionnel. Nous ferons les bilans nécessaires en temps voulu et penserons ensemble les possibilités d'aménagements. Si les délais administratifs restent maintenus (commission académique, remontée des protocoles sur EPSnet, dépôt des référentiels sur Ipack EPS), cela ne nous empêchera pas en fin d'année d'envisager les décisions adaptées aux situations particulières.

Nous savons aussi que l'organisation de l'association sportive questionne la limitation des brassages nécessaire entre élèves. Le rôle, la fonction et l'organisation des AS se trouvent ainsi fortement interrogés. Les aménagements proposés devront se réaliser en cohérence avec les choix d'organisation des établissements. Les rencontres entre différents groupes d'élèves de l'établissement et entre établissements sont à proscrire. Dès lors, la singularité de l'offre d'activité à l'AS dans ce contexte sanitaire passe par une réorganisation des horaires. Elle pourrait apparaître pertinente dans le sens d'un maintien maximal de l'activité physique des élèves.

Nous croyons en la richesse et la nécessité des interactions en présentiel. La formation permet des temps d'échange et de réflexion essentiels à la stimulation du développement professionnel de chacun. En fonction des contenus dispensés, certaines propositions seront aménagées et d'autres reportées à des temps plus cléments.

Notre présence en établissement reste autorisée. Les rendez-vous de carrière et les réunions d'équipe pédagogiques se poursuivront en fonction de la réalité du fonctionnement des établissements.

Nous restons bien entendus à vos côtés dans ces réflexions complexes qui pourraient parfois conduire à la perte de sens de nos missions. N'y cédon pas. Nous pensons au contraire que ces difficultés les renforcent et mettent en avant leur essence : accompagner au plus près les élèves vers les voies d'émancipations qui leur sont dues.

Nous vous souhaitons un retour empreint de force et de conviction : ensemble et par vos actions, aussi petites soient-elles, vous participez à apaiser, à former les futurs citoyens aux droits et aux libertés qu'ils exerceront.

Les IA-IPR d'EPS

Didier Cèbe

Christian Moronval

Eric Outrey

Gwladys Vasseur

